

Arrêté GEUDERTHEIM 2026-043
portant réglementation temporaire de la circulation
et du stationnement Rue Albert Schweitzer

La Présidente de la Communauté de Communes de la Basse-Zorn

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L. 2542 et suivants,
VU le Code de la Route, notamment ses articles R.44 et R. 225,
VU l'arrêté interministériel du 29 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation routière,
VU la demande en date du 20 octobre 2026 du SDEA du Bas-Rhin sis 1, rue de Rome à Schiltigheim,

CONSIDERANT que la réalisation de travaux de remplacement du branchement d'eau potable au droit des n° 1 et 2, rue Albert Schweitzer à Geudertheim, est nécessaire,

CONSIDERANT qu'il y a lieu de prescrire toutes mesures utiles dans l'intérêt de la sécurité publique pendant la durée des travaux,

ARRETE

- Article 1^{er} :** Des travaux de remplacement du branchement d'eau potable, au niveau des n° 1 et 2, rue Albert Schweitzer à Geudertheim sont prévus du mardi 03 au jeudi 05 novembre 2026.
- Article 2 :** Il sera impératif pour les usagers de suivre le basculement de la circulation sur la chaussée opposée qu'occasionnent ces travaux.
- Article 3 :** La vitesse pour tous véhicules à moteur sera limitée à 30 km/h dans l'emprise du chantier.
- Article 4 :** Des panneaux de signalisation réglementaires seront posés par le SDEA du Bas-Rhin chargé des travaux pour permettre l'application du présent arrêté.
- Article 5 :** Les infractions au présent arrêté seront constatées par procès-verbal et les contrevenants seront poursuivis conformément aux lois et règlements en vigueur.
- Article 6 :** Ampliation du présent arrêté sera adressée à :
- Monsieur le Commandant de la Gendarmerie de BRUMATH
 - Monsieur le Chef de service de la Police intercommunale de la CCBZ
 - Monsieur le Directeur du SDEA du Bas-Rhin
 - Monsieur le Commandant du Service d'Incendie et de Secours du Bas-Rhin
 - Monsieur le Maire de la Commune de Geudertheim.

Fait à Geudertheim, le 27 octobre 2026



Le Vice-Président

Jérémy OHLMANN, Maire